

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le seize janvier deux mil vingt quatre à 20h30, suivant convocation en date du neuf janvier deux mil vingt quatre, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean-Pierre, Mr VERHELST Edouard

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Membres absents : Mme BELLET Béatrice, Mme CYRILLE Aurore

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 janvier 2024

Secrétaire de séance : Sylvain BREUX

Délibération 2024/008 en date du 16 janvier 2024

Convention avec un cabinet vétérinaire supplémentaire pour campagne de stérilisation des chats errants :

Madame le Maire rappelle que suite à la délibération 2023/043 du 15 septembre 2023, une convention a été conclue avec le Cabinet Vétérinaire Raboison à Eymoutiers en septembre 2023.

Des chats lui ont été adressés en décembre 2023 et janvier 2024. Les personnes ayant accompagné les chats ont fait remonter leur souhait de pouvoir choisir un autre cabinet vétérinaire. Afin de laisser le choix aux habitants volontaires dans cette démarche et de ne pas entraver cette initiative, Madame le Maire a sollicité un 2^{ème} cabinet à Eymoutiers : le cabinet vétérinaire Grandchamp:

- Stérilisation mâle	29.17 € TTC
- Stérilisation femelle non gestante	66.67 € TTC
- Stérilisation femelle gestante	80.00 € TTC

Madame le Maire propose qu'une convention soit conclue avec la cabinet vétérinaire Grandchamp à Eymoutiers de manière à ce que les habitants puissent opter pour le cabinet vétérinaire de leur choix.

A l'unanimité, le conseil municipal décide

- De retenir la proposition du cabinet vétérinaire Grandchamp d'Eymoutiers.
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à cette proposition.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
En Mairie le 17 janvier 2024
Le Maire



Accusé de réception en préfecture
087-218705804-20240117-D2024-008-DE
Date de télétransmission : 17/01/2024
Date de réception préfecture : 17/01/2024

